Paysage syndical et patronal pour les 4 ans à venir : les résultats ont été annoncés

Le 8 avril 2025, le ministère du Travail a présenté les résultats permettant de mesurer la représentativité syndicale et patronale pour le cycle 2025-2029. Côté employeurs, le MEDEF reste en tête. Et côté salariés, la CFDT demeure le syndicat en tête.

Source : Communiqué de presse du ministère du Travail, 8 avril 2025

Audience mesurée tous les 4 ans

Tous les quatre ans, l'audience des organisations syndicales et des organisations d'employeurs est mesurée au niveau national et interprofessionnel, ainsi qu'au niveau des branches professionnelles (c. trav. art. L. 2122-5 et L. 2122-9).

L'audience est un des critères qui permettent d'établir la représentativité d'une organisation syndicale ou d'une organisation d'employeurs. Les autres critères (qui sont en cours de vérification par la DGT) sont le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence financière, l'ancienneté de deux ans, l'influence, l'effectif d'adhérents et les cotisations (c. trav. art. L2121-1).

Nous attendons désormais la publication des arrêtés de représentativité.

Résultats de la représentativité syndicale en 2025

Chiffres permettant de mesurer l'audience. - Pour rappel, la mesure de l'audience des organisations syndicales s'opère à l'aide des chiffres issus :

- des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2024 ;
- de l'élection syndicale TPE, organisée auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés et des employés à domicile, qui s'est tenue du 25 novembre au 9 décembre 2024 ;

- et des élections aux chambres départementales d'agriculture, pour les salariés de la production agricole, qui se sont déroulées du 7 au 30 janvier 2025.

Cette mesure, qui permet d'évaluer la représentativité syndicale, est essentielle pour les organisations syndicales car elle conditionne notamment leur capacité à signer un accord d'entreprise, un accord de branche ou un accord national interprofessionnel.

Résultats obtenus par les principales organisations syndicales. - En 2025, pour ce nouveau cycle, le taux de participation global est en légère progression par rapport au cycle précédent avec 58,8% (contre 57,5%).

Au niveau national et interprofessionnel, comme au niveau des branches professionnelles, une organisation syndicale doit recueillir au moins 8 % des suffrages exprimés pour pouvoir être reconnue représentative et avoir la capacité de signer des accords.

Voici les pourcentages d'audience obtenus par les principales organisations syndicales. Il en ressort que la CFDT conserve son avance sur les autres organisations syndicales.

Résultats des principales organisations syndicales

Organisations syndicales	Audience
CFDT	26,58 %
CGT	22,21%
CGT-FO	14,91%

CFE-CGC	12,95%
CFTC	9,58%
UNSA	6,45%
SOLIDAIRES	3,75%
Autres organisations	3,57%
TOTAL	100 %

Poids des 5 organisations syndicales qui restent représentatives	
CFDT	30,83 %

CGT	25,76%
CGT-FO	17,29%
CFE-CGC	15,02%
CFTC	11,10%
TOTAL	100%

Résultats de la représentativité patronale en 2025

Chiffres permettant de mesurer l'audience. - La mesure de l'audience patronale se fonde sur les adhésions des entreprises à une organisation patronale.

Au niveau national et interprofessionnel comme au niveau de branches professionnelles, pour pouvoir être reconnue représentative une organisation d'employeurs doit représenter au moins 8 % :

- soit de l'ensemble des entreprises adhérant à une organisation d'employeurs candidate ;
- soit des salariés employés par ces mêmes entreprises.

Elle joue, elle aussi, un rôle majeur dans la négociation des accords collectifs. En effet, pour être étendu à toutes les entreprises de la branche ou au niveau interprofessionnel, un accord doit avoir été négocié et conclu par des organisations d'employeurs et ne pas avoir fait l'objet d'une opposition de la part d'une ou plusieurs organisations d'employeurs représentant plus de la moitié des effectifs salariés des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle du champ concerné.

Résultats obtenus. - Au niveau interprofessionnel, il n'y a pas de grand changement entre ce cycle et le précédent : le Medef reste largement en tête.

Résultats des organisations patronales au niveau interprofessionnel					
OP	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés	Audience entreprises	Audience salariés	Poids à l'opposition
MEDEF	148 914	10 858 716	24,24%	63,42%	63,42%
CPME	243 709	5 488 115	39,66%	32,05%	32,05%
U2P	221 772	775 508	36,10%	4,53%	4,53%
Total	614 395	17 122 339	100%	100%	100%

https://www.revue-fiduciaire.com/actualite/article/paysage-syndical-et-patronal-pour-les-4-ans-a-venir-les-resultats-ont-ete-annonces